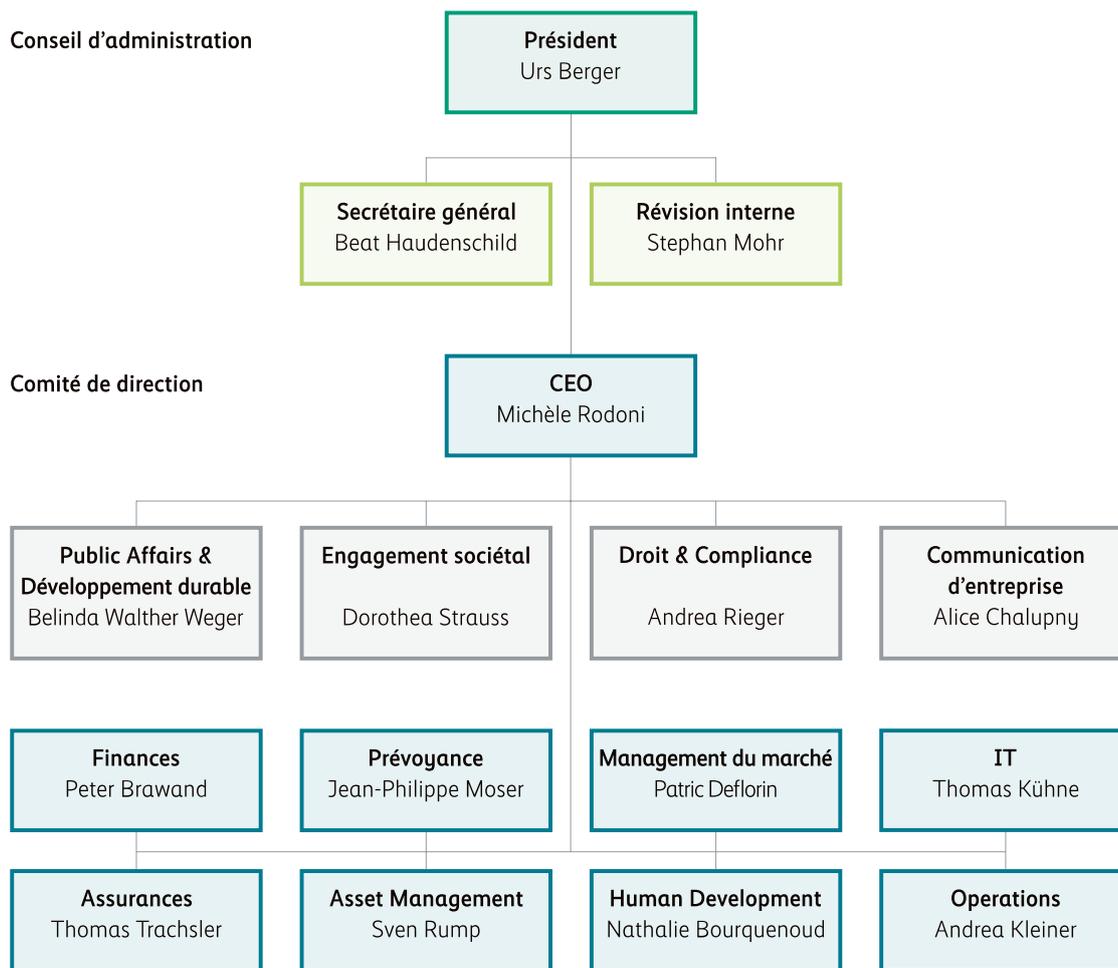


Gouvernance d'entreprise

Structure de direction	152
Conseil d'administration de la Holding SA	153
Comité de direction	159
Direction	165
Gestion et contrôle de l'entreprise	166
Rémunérations	176

Structure de direction Mobilière Suisse Holding SA

État au 1^{er} avril 2021



- Président du Conseil d'administration
- Font rapport au président du Conseil d'administration
- Membres du Comité de direction
- Fonctions de support

Conseil d'administration de la Mobilière Holding SA¹

État au 1^{er} janvier 2021

		Année de naissance	Début du mandat	Fin du mandat
Président	Urs Berger, Therwil	1951	2011	2022
Vice-présidente	Irene Kaufmann, Zurich	1955	2014	2023
Membres	Bruno Dallo, Riehen	1957	2017	2023
	Elgar Fleisch, St-Gall	1968	2013	2023
	Heinz Herren, Bolligen	1962	2020	2023
	Stefan Mäder, Zurich	1963	2017	2023
	Tobias Pfeiffer, Reinach	1958	2017	2023
	Barbara Rigassi, Muri bei Bern	1960	2018	2021
	Nicola Thibaudeau, Neuchâtel	1960	2018	2021

¹ La composition des Conseils d'administration de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA et de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA est identique. Tous les membres du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA sont citoyens suisses. Elgar Fleisch possède en outre la citoyenneté autrichienne et Nicola Thibaudeau la citoyenneté canadienne.

		Depuis	pour
Secrétaire du Conseil d'administration	Beat Haudenschild, avocat, Boll		
Révision interne	Stephan Mohr, Zurich		
Organe de révision	KPMG SA, Zurich	2010	2020
Chef réviseur	Oliver Windhör, Zurich	2017	

Urs Berger

Président du Conseil d'administration

**Formation**

Études d'économie avec spécialisation en assurance et gestion des risques, Université de St-Gall (HSG)

Parcours professionnel

1978 – 1980 Employé chez un courtier en assurances

1981 – 1993 Zurich Assurances, responsable du conseil aux entreprises industrielles

1993 – 1999 Bâloise Assurances, diverses fonctions

1999 – 2003 Bâloise Assurances, président de la direction de la Bâloise Suisse et membre de la direction du groupe

2003 – 2011 Groupe Mobilière, CEO

Mandats actuels

Membre du conseil de surveillance de Gothaer Versicherungsbank VVaG et de Gothaer Finanzholding AG, Cologne; membre du conseil de la Banque Cantonale de Bâle, membre du conseil d'administration de Ringier SA, d'Ammann Group Holding AG et de SensoPro AG, président de la Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante et de la Swiss Entrepreneurs Foundation

Mandats précédents

Président de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), membre du comité directeur d'economiesuisse, membre du groupe d'experts du Conseil fédéral chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers, président du conseil d'administration de Loeb Holding AG, membre du conseil d'administration de BernExpo Holding AG et d'Emch + Berger AG

Irene Kaufmann

Vice-présidente du Conseil d'administration

**Formation**

Doctorat en économie, Université de Zurich

Parcours professionnel

1985 – 2008 Nabholz Beratung, responsable de projets et de mandats pour des administrations et des entreprises publiques, notamment dans le secteur des finances et de l'organisation; de 1980 à 2002: Dr. Nabholz Treuhand AG, mandats de révision et de conseil pour des entreprises privées

Mandats actuels

Vice-présidente du conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative, membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés du Groupe Coop, dont Dipl. Ing. Fust SA

Mandats précédents

Présidente de Groupe Coop Société Coopérative, vice-présidente du conseil d'administration de la Banque Coop SA (devenue Banque Cler SA)

Bruno Dallo

Membre du Conseil d'administration

**Formation**

Doctorat en droit, Université de Bâle; avocat

Parcours professionnel

1985/1986 Société de Banque Suisse, service juridique

1986 – 2001 Groupe Bâloise, General Counsel (responsable Droit et Fiscalité)

2001 – 2005 Groupe Bâloise, chef du Corporate Center et membre de la direction, responsable des services ressources humaines, développement de l'entreprise, service juridique, fiscalité et compliance

2006 – 2018 Scobag Privatbank AG, président du directoire

Mandats actuels

Vice-président du conseil d'administration de Scobag Privatbank AG, membre du conseil d'administration de l'Hôpital universitaire de Bâle, membre de plusieurs conseils de fondation, mandats pour des institutions à but non lucratif

Mandats précédents

Membre du conseil de fondation et vice-président de la caisse-maladie Sympany, membre du conseil de fondation et vice-président de la Fondation Bâle Place Financière

Elgar Fleisch

Membre du Conseil d'administration

**Formation**

Doctorat en sciences économiques et sociales, Université de Vienne; thèse sur l'intelligence artificielle; habilitation à l'Institut d'informatique de gestion de l'Université de St-Gall (HSG) sur le thème des réseaux d'entreprise

Parcours professionnel

2000 – 2002 Université de St-Gall (HSG), professeur assistant

Depuis 2002 Université de St-Gall (HSG), professeur titulaire et directeur de l'Institut de gestion de la technologie (ITEM-HSG)

Depuis 2004 Département Gestion, technologie et économie (D-MTEC) de l'EPFZ, professeur en gestion de l'information

Mandats actuels

Membre du conseil de surveillance de l'entreprise Robert Bosch GmbH, Stuttgart, et du conseil de surveillance d'UNIQA Insurance Group AG, Vienne; associé de Robert Bosch Industrietreuhand KG, Stuttgart; membre du conseil de fondation de Gebert RUF Stiftung, Bâle

Mandats précédents

Cofondateur de plusieurs entreprises spin-off de la HSG et de l'EPFZ

Heinz Herren

Membre du Conseil d'administration

**Formation**

Ing. él. de l'ETS de Bienne

Parcours professionnel**1988 – 1991** XMIT SA, chef de produit**1991 – 1993** Ascom Telematic SA, directeur des ventes et du marketing**1994 – 1994** Bedag AG, Business Development Manager**1994 – 2000** 3COM Corporation GmbH, directeur général pour la Suisse et l'Autriche et directeur d'EMEA System Integrators**2001 – fin 2020** Swisscom SA, diverses fonctions, membre de la direction du groupe de 2010 à 2019, puis responsable des projets stratégiques**Mandats actuels**

Membre du comité et du comité directeur d'économiesuisse, vice-président du conseil d'administration de HC Holding Eta AG, membre du comité d'investissement de CS Entrepreneur Capital AG, membre du comité consultatif d'investissement de la Swiss Entrepreneurs Foundation, divers mandats de conseil en rapport avec des projets stratégiques

Mandats précédents

Divers mandats dans le cadre de son engagement à 60% en tant que responsable des projets stratégiques de Swisscom SA, dont président du conseil d'administration de Cablex SA, membre du conseil d'administration de Swisscom Broadcast SA, Fastweb S.p.A., Milan, BICS SA, Bruxelles et Tiko Energy Solutions AG, membre du conseil de fondation de Switzerland Innovation

Stefan Mäder

Membre du Conseil d'administration

**Formation**

Doctorat en économie, Université de Zurich

Parcours professionnel**1988 – 1994** Université de Zurich, collaborateur scientifique et chargé de cours**1994 – 1996** Banque nationale suisse, économiste**1996 – 2002** Zurich Financial Services (ZFS), diverses fonctions**2002 – 2004** Zurich Assurances Suisse, directeur des placements et membre de la direction**2004 – 2007** Zurich Assurances Suisse, directeur financier et membre de la direction**2007 – 2009** Zurich Europe General Insurance, directeur financier pour l'Europe et membre de la direction**2010 – 2017** SIX Group, directeur financier et membre de la direction du groupe**Mandats actuels**

Vice-président du conseil d'administration de Schroder & Co Banque SA, membre du conseil d'administration de Krüger + Co. AG et de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG)

Mandats précédents

Président du comité Économie et finances de l'Association Suisse d'Assurances, divers mandats d'administrateur interne à Zurich et à SIX, membre du conseil d'administration de Nexiot SA

Tobias Pfeiffer

Membre du Conseil d'administration

**Formation**

Économiste d'entreprise (Haute École d'économie et de gestion) et expert-comptable diplômé

Parcours professionnel

1983 – 2016 Deloitte, révision d'entreprises suisses et internationales de divers secteurs d'activité

1999 – 2015 Deloitte, associé

2006 – 2010 Deloitte, directeur du bureau de Bâle

2010 – 2015 Deloitte, directeur du secteur audit d'assurances

Mandats actuels

Membre d'EXPERTsuisse et enseignant dans cette institution

Barbara Rigassi

Membre du Conseil d'administration

**Formation**

Doctorat en économie, HSG

Parcours professionnel

1987 – 1993 Office fédéral des affaires économiques extérieures, cheffe de section

1994 – 1996 Collaboratrice personnelle du conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz

1996 – 1998 Société de Banque Suisse, secrétaire générale

1999 – 2002 Office fédéral de l'économie et du travail, directrice adjointe et membre de la direction du Secrétariat d'état à l'économie SECO avec rang d'ambassadrice

Depuis mai 2002 BHP – Brugger und Partner AG, directrice associée

Mandats actuels

Vice-présidente du conseil de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich, membre du conseil d'administration d'ewb (Energie Wasser Bern)

Mandats précédents

Vice-présidente du conseil de fondation de la caisse-maladie Atupri, membre du conseil d'administration de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) et de SpitalNetz Bern AG

Nicola Thibaudeau

Membre du Conseil d'administration

**Formation**

Ingénieure en génie mécanique de l'École Polytechnique de Montréal

Parcours professionnel

1984 – 1989 IBM Canada, ingénieure

1990 – 1994 Cicorel S.A., La Chaux-de-Fonds, directrice technique

1994 – 2002 Mécanex, Nyon, directrice

2003 Divers mandats de conseil

Mandats actuels

CEO et administratrice déléguée de MPS Micro Precision Systems SA, Bienne, vice-présidente de la Banque Cantonale du Jura (BCJ), membre du conseil d'administration d'Innosuisse et des Transports Publics Neuchâtelois SA, La Chaux-de-Fonds

Comité de direction

État au 1^{er} avril 2021

		Année de naissance	Membre depuis
CEO	Michèle Rodoni, Bougy-Villars	1969	2012
Responsable Finances	Peter Brawand, Therwil	1965	2004
Responsable Operations	Andrea Kleiner, Zurich	1974	2021
Responsable Assurances	Thomas Trachsler, Kirchberg	1965	2010
Responsable Prévoyance	Jean-Philippe Moser, Baar	1972	2019
Responsable Asset Management	Sven Rump, Uetikon am See	1958	2014
Responsable Management du marché	Patric Deflorin, Kilchberg	1971	2015
Responsable Human Development	Nathalie Bourquenoud, Fribourg	1970	2014
Responsable TI	Thomas Kühne, Zurich	1970	2019

Tous les membres du Comité de direction sont citoyens suisses.

Michèle Rodoni
CEO



Formation

Actuaire ASA

Parcours professionnel

1991–2005 La Suisse, actuaire, membre de la direction (dès 2003)

2006–2009 Swiss Life, responsable du département Finances et Business Development de la division internationale

2009–2012 Aviva, directrice des programmes Solvency II pour l'Europe

2012–juin 2017 Groupe Mobilière, responsable Prévoyance et membre du Comité de direction

Juillet 2017–2020 Groupe Mobilière, responsable Management du marché et membre du Comité de direction

Depuis le 1^{er} janvier 2021 Groupe Mobilière, CEO

Mandats

Membre du comité de gfm Schweizerische Gesellschaft für Marketing, Zurich; présidente du Conseil de fondation de la Fondation pour les Arts et la Culture, Nyon

Peter Brawand
Responsable Finances



Formation

Lic. en sciences économiques HSG, expert-comptable diplômé

Parcours professionnel

1989 – 1994 Revisuisse Price Waterhouse SA, en dernier lieu chef mandataire en conseil et contrôle de gestion

1994 – 1996 Coop Compagnie d'Assurances, membre de la direction, responsable Finances et Administration

1997 – 2004 Bâloise Assurances, en dernier lieu responsable comptabilité et controlling, membre du comité de direction Suisse (dès 1998)

Depuis le 1^{er} juin 2004 Groupe Mobilière, responsable Finances

Andrea Kleiner
Responsable Operations



Formation

Diplôme en sciences naturelles de l'EPFZ et MBA de la Cornell University, États-Unis

Parcours professionnel

2000 – 2004 Accenture, Management Consultant

2004 – 2008 The Boston Consulting Group, responsable de projet

2008 – 2015 Swiss Life SA, responsable System Management Particuliers

2016 – 2020 Groupe Mobilière, responsable Assurances de personnes, secteur Assurances

2020 – 2021 Groupe Mobilière, responsable Particuliers, secteur Assurances

Depuis le 1^{er} avril 2021 Groupe Mobilière, responsable Operations

Thomas Trachsler
Responsable Assurances



Formation

Économiste d'entreprise, titulaire d'un diplôme HES et d'un EMBA de la HSG

Parcours professionnel

1986 – 1998 Groupe Mobilière, différentes fonctions au siège principal

1998 – 2009 Groupe Mobilière, agent général

2010 – juin 2017 Groupe Mobilière, responsable Management du marché et membre du Comité de direction

Juillet 2017 – Avril 2021 Groupe Mobilière, responsable Operations

Depuis le 1^{er} avril 2021 Groupe Mobilière, responsable Assurances

Mandats

Président de l'Association pour la formation professionnelle en assurance (AFA), membre du conseil de surveillance et d'administration de la Wirtschafts- und Kaderschule KV Bern (WKS KV Bildung), membre du comité de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (Chambre de commerce bernoise) et de Verband der Arbeitgeber Region Bern

Patric Deflorin

Responsable Management du marché

**Formation**

Lic. en sciences économiques HSG et titulaire d'un executive MBA-FSI (Vlerick, HEC, HSG)

Parcours professionnel

1998/1999 Price Waterhouse Coopers, consultant pour le management

1999 – 2005 Zurich Suisse, en dernier lieu responsable du développement de l'organisation pour Global Corporate Suisse

2005/2006 Novelis Aluminium, Financial Controlling / Performance Management

2006 – 2012 Zurich Insurance Group, CFO Direct Europe et Zurich Suisse, membre du Comité directeur de Zurich Suisse

2012 – 2015 Groupe Mobilière, responsable Particuliers, secteur Assurances

2015 – 2020 Groupe Mobilière, responsable Assurances et membre du Comité de direction

Depuis le 1^{er} janvier 2021 Groupe Mobilière, responsable Management du marché et responsable Assurances a. i. jusqu'en avril 2021

Mandats

Membre du conseil d'administration de Garage Caflisch AG, Ilanz, et de KLARA Business AG, Lucerne

Jean-Philippe Moser

Responsable Prévoyance

**Formation**

Doctorat en économie publique, Université de Zurich; Advanced Management Program, Université de Harvard

Parcours professionnel

1998 – 2008 KPMG, BearingPoint, Roland Berger Strategy Consultants, prestations de conseil auprès d'assurances et de banques

2008 – 2012 Groupe Swiss Life, diverses fonctions dirigeantes et de gestion au sein du groupe, notamment dans le domaine des produits

2013 – 2016 Banques régionales suisses (RBA-Holding), CFO; Entris Banking, CEO

2017 – 2019 Tellco SA (prévoyance, banque, immobilier)

Depuis le 1^{er} septembre 2019 Groupe Mobilière, responsable Prévoyance

Mandats

Président du Mouvement Scout de Suisse

Sven Rump

Responsable Asset Management

**Formation**

Ingénieur en génie mécanique, EPF Zurich; UCLA Graduate School of Management, Los Angeles; CFA (Chartered Financial Analyst)

Parcours professionnel

1982 – 1985 ABB, ingénieur client spécialiste des turbines

1987 – 1990 JP. Morgan, marchés dérivés

1990 – 1999 Vontobel, responsable Titres à revenu fixe

1999 – 2014 DWS, CEO Suisse, responsable du portefeuille global de gestion des risques

Depuis le 1^{er} décembre 2014 Groupe Mobilière, responsable Asset Management

Mandats

Membre du Conseil de fondation de la Fondation humanitaire de la CRS, Berne

Nathalie Bourquenoud

Responsable Human Development

**Formation**

Diplôme fédéral de comptable; diplôme postgrade Integrated Management Executive MBA de la Haute École de Gestion, Fribourg et Berne; Advanced Executive Program du Swiss Finance Institute, Zurich

Parcours professionnel

1991 – 1994 Comptable dans diverses fiduciaires

1995 – 2002 Banque Raiffeisen, directrice

2002 – 2004 Raiffeisen Suisse, responsable des projets stratégiques

2005/2006 La Poste Suisse, responsable Finances & Controlling et membre de la direction de PosteColis

2006 – 2014 La Poste Suisse, responsable Monde du travail et membre de la direction de PostFinance SA

Depuis le 1^{er} octobre 2014 Groupe Mobilière, responsable Human Development

Mandats

Déléguée UNICEF de la circonscription de Suisse romande; membre du comité directeur d'UNICEF Suisse; membre du conseil d'administration des Chocolats Camille Bloch SA

Thomas Kühne
Responsable TI



Formation

Master en informatique, EPF Zurich; MBA, INSEAD, France/Singapour

Parcours professionnel

1998/1999 EPF Zurich, collaborateur scientifique

1999 – 2001 Mission des Nations Unies au Kosovo, responsable TI

2001 – 2004 Credit Suisse, vice-président

2006 – 2013 UBS, Executive Director

2014 – 2016 Zurich Assurances, Chief Operating Officer (COO) Vie Suisse, membre du Comité directeur

2017/2018 Zurich Gruppe Deutschland, Chief Information Officer (CIO)

Depuis le 1^{er} avril 2019 Groupe Mobilière, responsable Informatique

Mandats

Membre du Comité central du Club alpin suisse (CAS)

Direction

État au 1^{er} janvier 2021

Stefan Aebersold	Barbara Grütter	Bruno Länzlinger	Alex Sauber
Barbara Agoba	Benno Halter	Marco Liechi	Laszlo Scheda
Pascal Auderset	Anne Hari	Patrik Linder	Stephan Schmucki
Marco Bähler	Beat Haudenschild	Daniel Luder	Julia Schweizer
Karin Baltisberger	Claude Helfer	Silvia Lunzer	Jean-Michel Sciboz
Michel Berthold	Ramona Hess	Hans-Jörg Lustenberger	Barbara Stamm
Philippe Bonvin	Andreas Hölzli	Bernhard Maeder	Roger Stämpfli
Vania Bosshart	Urs Hübscher	Walter Minder	Dorothea Strauss
Enrico Briccola	Simon Hürlimann	Philipp Mischler	Beat Tröhler
Peter Bruder	Enea Ischi	Stephan Mohr	Christoph Tschumi
Andreas Brühlhart	André Iseli	Renato Morelli	Thomas van Ditzhuyzen
Odilo Bürgy	Gisela Jaeggi	Ulrich Moser	Roland Verdon
Alice Chalupny	Brigitte Jappert	Matthias Naumann	Belinda Walther Weger
Gerhard Däppen	Nicolas Jeanneret	Beat Odermatt	Rolf Wendelspiess
Olivier Desponds	Martin Jutzi	Patrick Oltramare	Michel Wiederkehr
Yves Duvanel	Michael Kämpf	Christoph Ott	Esther Wyss
Roger Etter	Andreas Keller	Christina Petry	Markus Wyss
Stefan Fröhlich	Thomas Keller	Thomas Peyer	Christian Zeller
Philippe Genoud	Andrea Kleiner	Sebastian Preil	Cédric Zermatten
Michel Gicot	Stefan Koch	Nadine Probst	Gudrun Ziermann
Claudia Giorgetti	Jérôme Koller	Andrea Rieger	Dirk Zitzmann
Samuel Grossenbacher	Christoph Kopp	Pascal Ruppen	Rico Zwahlen
Andreas Grütter	Christian Lambelet	Marc Sarbach	

Gestion et contrôle de l'entreprise

La Mobilière pratique un reporting clair et compréhensible et présente ses principes de gouvernance d'entreprise en toute transparence, conformément aux attentes des parties prenantes.

Non cotée en Bourse, la Mobilière n'est pas soumise aux prescriptions de la directive SIX sur les informations relatives à la gouvernance d'entreprise. Elle adhère néanmoins à ces principes de transparence, ainsi qu'au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, tout en prenant la liberté de s'en écarter dans certains cas dûment motivés. La gestion et le contrôle de l'entreprise sont présentés ci-après en suivant pour l'essentiel la directive SIX. Les dispositions visant spécifiquement les sociétés ouvertes au public ne sont traitées que succinctement. Les rémunérations de l'exercice 2020 sont présentées au chapitre «Rémunérations». Lorsque les informations requises sont fournies ailleurs dans le présent rapport de gestion, un renvoi le signale expressément.

La Mobilière adhère, en principe, au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise.

Structure de l'entreprise et actionnariat

Tant la Coopérative que la Holding sont des sociétés de droit suisse ayant leur siège à Berne, la première détenant la totalité du capital-actions de la seconde. Il n'y a pas de participations croisées au sens de la directive SIX. Les informations sur la [structure de l'entreprise](#), sur [le périmètre de consolidation](#) et sur [la structure de direction opérationnelle](#) sont présentées dans les chapitres correspondants.

Structure du capital

La structure du capital ressort du [bilan de la Coopérative](#) et du [bilan consolidé](#). Les statuts de la Holding ne prévoient pas d'augmentation de capital, ni autorisée ni conditionnelle. Au cours des trois derniers exercices, le capital n'a subi aucune modification. La Coopérative dispose d'un droit de souscription. Le capital-actions de la Holding est entièrement libéré. Les statuts ne prévoient pas l'émission de bons de jouissance ou de participation et l'inscription de nommées, ni l'émission d'emprunts convertibles ou d'options.



La Coopérative Mobilière
compte plus de

1,8
million

de sociétaires.

Plus d'informations sur:

[Les délégués de la Mobilière
Suisse Société Coopérative](#)

Plus d'informations sur:

[Le Conseil d'administration
de la Mobilière Suisse Société
Coopérative](#)

Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative

La Coopérative compte actuellement plus de 1,8 million de sociétaires – personnes physiques ou morales et collectivités publiques –, qui ont acquis cette qualité en concluant un contrat d'assurance avec la Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Les sociétaires n'ont pas l'obligation de faire des versements supplémentaires, ni d'autres obligations financières. Leurs intérêts sont défendus par 150 [délégués](#) (effectif réglementaire) provenant de tous les cantons suisses et de la Principauté de Liechtenstein. Les délégués représentent les régions ainsi que les divers cercles d'assurés, tels que les particuliers, les agriculteurs, les artisans, l'industrie, le commerce, les entreprises de services et les pouvoirs publics. Ils sont élus pour une durée de six ans. Un tiers des mandats environ est renouvelé tous les deux ans. Il n'y a pas de durée de fonction maximale, mais une limite d'âge de 72 ans s'applique.

Les délégués approuvent chaque année le rapport de la Coopérative, les comptes annuels et le rapport annuel. De plus, ils prennent acte des états financiers, établis conformément à la norme comptable reconnue Swiss GAAP RPC. Ils décident également de la répartition du bénéfice résultant du bilan et d'une éventuelle révision des statuts. Enfin, ils élisent les membres du Conseil d'administration de la Coopérative.

L'Assemblée ordinaire des délégués 2020 s'est tenue par écrit, conformément à l'art. 6f, al. 1, let. a de l'ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration de la Coopérative est formé d'au moins quinze personnes, et sa composition souligne la volonté d'un ancrage aussi large que possible dans les régions et les divers cercles d'assurés. Pour des raisons de bonne gouvernance, il doit comporter une majorité de membres ne faisant pas également partie du Conseil d'administration de la Holding.

Au 1^{er} janvier 2021, le Conseil d'administration de la Coopérative comptait 25 membres et celui de la Holding neuf membres. La durée ordinaire du mandat des membres du Conseil d'administration de la Coopérative est de trois ans. La limite d'âge est de 72 ans, et la durée de fonction maximale est de quinze ans. Le Conseil d'administration de la Coopérative compte douze femmes et treize hommes.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société coopérative, répartition par durée de mandat

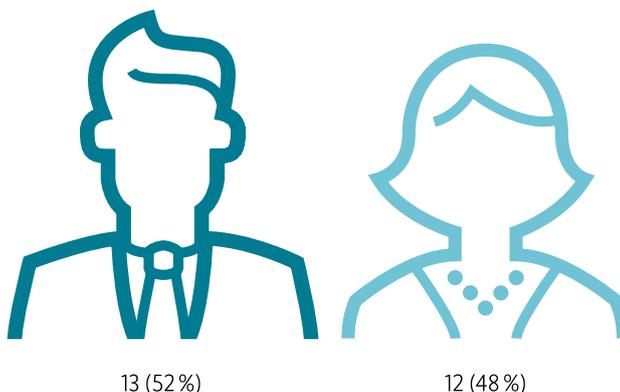
en % et (nombre de membres) au 31.12.2020



La durée de mandat est de trois ans. La durée de fonction maximale est de quinze ans.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Répartition hommes-femmes au 31.12.2020



Si un membre du Conseil d'administration de la Coopérative est également élu à celui de la Holding, la durée de son mandat d'administrateur de la Coopérative recommence à courir. Les statuts ne prévoient pas d'échelonnement du renouvellement des mandats.

Aucun membre du Conseil d'administration n'exerce de fonction exécutive. Tous les membres du Conseil d'administration sont réputés indépendants au sens du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'administration a pour mission d'assurer la conformité de l'orientation de l'entreprise avec les principes de la coopérative. Il est responsable du rapport de gestion, des comptes annuels statutaires, du rapport annuel ainsi que de l'établissement des états financiers de la Coopérative conformément à la norme comptable reconnue Swiss GAAP RPC. En outre, il prend des décisions fondamentales relatives à l'organisation des élections de délégués et exerce les droits d'actionnaire de la Coopérative à l'Assemblée générale de la Holding. En vertu de ces droits, il approuve les comptes annuels et les comptes consolidés, décide de l'utilisation du bénéfice, prend acte du rapport sur les rémunérations, élit le Conseil d'administration de la Holding et lui donne décharge.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion opérationnelle de la Coopérative, qui est déléguée à la Holding. Il lui appartient également de prendre les décisions stratégiques de principe relatives au positionnement de la Coopérative auprès du public, notamment de choisir les thèmes de ce positionnement et de définir les conditions-cadres des engagements en faveur de la collectivité qui en découlent.

Pour préparer ses décisions stratégiques de principe et surveiller la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées, le Conseil d'administration a créé en son sein un comité permanent de positionnement de la Coopérative. Comptant cinq membres élus pour un an, ce comité est actuellement placé sous la direction de Dora Andres, ses autres membres étant Urs Berger, président du Conseil d'administration, Thierry Carrel, Martin Michel et Rolf G. Schmid. Durant l'exercice sous revue, il s'est réuni à quatre reprises. Le Conseil d'administration délègue la mise en œuvre de ses décisions stratégiques de principe au Comité de direction de la Mobilière Suisse Holding SA. Il incombe donc à ce dernier de choisir les mesures de positionnement et les

engagements concrets de l'entreprise et de décider de l'affectation des moyens à disposition, compte tenu des conditions-cadres définies par le Conseil d'administration. En règle générale, la CEO ainsi que les responsables Engagement sociétal, Communication d'entreprise et Public Affairs & Développement durable prennent part aux séances du Comité de positionnement de la Coopérative. Le comité ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel, mais peut formuler des prises de position et des recommandations à l'intention du Conseil d'administration de la Coopérative. Les tâches relevant de la conduite du Groupe, y compris le positionnement de la Mobilière en tant que groupe d'assurance, sont déléguées à la Holding.

Régulièrement informé de la marche des affaires, le Conseil d'administration de la Coopérative tient habituellement quatre séances par année. En 2020, il ne s'est toutefois réuni qu'à trois reprises. Aucun membre du Conseil d'administration n'exerce de fonction dirigeante dans une autre société d'assurances suisse.

Il existe en outre un Comité de gouvernance, composé du président, du vice-président et de trois autres membres du Conseil d'administration. En juin 2020, suite au départ de Rudolf Stämpfli, alors vice-président du Conseil d'administration, et de Fritz Schiesser, le premier a été remplacé par Irène Kaufmann (vice-présidente) et le second par Yvonne Lang Ketterer. Les deux autres sièges réservés aux membres du Conseil d'administration sont toujours occupés par Christian Krüger et Laura Sadis. La durée du mandat est d'un an. Le Comité de gouvernance a en particulier pour tâche de préparer les décisions de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration de la Coopérative en matière de nominations, autrement dit de préparer l'élection des délégués et celle des membres du Conseil d'administration de la Coopérative. Il lui incombe aussi d'examiner les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Holding en matière de nominations, en particulier l'élection des membres dudit Conseil d'administration et la nomination du ou de la CEO. Enfin, il est chargé de contrôler les propositions relatives à la rémunération des délégués et des membres du Conseil d'administration de la Coopérative, ainsi que d'examiner les propositions relatives au système de rémunération et au cadre salarial des divers échelons de fonction du Groupe Mobilière.

Le Comité de gouvernance a pour seul pouvoir décisionnel celui de fixer le montant des rémunérations des membres du Conseil d'administration de la Holding. La responsabilité générale des autres tâches qui lui sont confiées est du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative ou de celui de la Holding. Selon les thèmes à l'ordre du jour, la CEO et la responsable Human Development participent aux séances du Comité de gouvernance. Durant l'exercice sous revue, ce dernier s'est réuni à quatre reprises, en particulier pour préparer la nomination de la nouvelle CEO.

Plus d'informations sur:

[Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA](#)

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA

Le Conseil d'administration de la Holding doit compter au moins cinq membres. La durée du mandat est de trois ans, et la durée de fonction est limitée à douze ans. Il n'est pas prévu d'échelonner le renouvellement des mandats. La limite d'âge est de 72 ans. La majorité des membres du Conseil d'administration de la Holding doit également faire partie de celui de la Coopérative, ce qui est le cas de tous les membres depuis la restructuration du Groupe Mobilière en 2000. Ces prescriptions s'appliquent aussi aux administrateurs des sociétés opérationnelles du Groupe, soit la Mobilière Suisse Société d'assurances SA et la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

Depuis 2000 également, le Conseil d'administration de la Holding présente la même composition que ceux des deux sociétés opérationnelles précitées. De plus, la pratique qui veut que les fonctions de président et de vice-président des Conseils d'administration de la Coopérative, de la Holding et des sociétés du Groupe ci-dessus soient respectivement exercées par une seule et même personne est constamment respectée depuis 2000. Enfin, depuis 2006, les mandats des membres du Conseil d'administration de la Holding coïncident en règle générale avec ceux qu'ils exercent au sein des Conseils d'administration de la Coopérative et des sociétés du Groupe. La gestion et le contrôle de l'entreprise se fondent sur la législation en vigueur et sur les instructions et règlements internes, ainsi que sur la Charte, le Code de conduite et la politique adoptés par le Conseil d'administration de la Holding. [La Charte et le Code de conduite](#) sont publiés sur notre site Internet.

La conduite opérationnelle du Groupe ainsi que l'organisation, les tâches et les compétences des organes de la Holding et des deux sociétés du Groupe sont régies par un règlement d'organisation et par un règlement des compétences édictés par le Conseil d'administration de la Holding. Ces règlements sont régulièrement réexaminés et, si nécessaire, adaptés. Le règlement d'organisation définit en particulier la conduite à suivre en cas de conflit d'intérêts.

Le Conseil d'administration délègue au Comité de direction les tâches relevant de la gestion de la Holding, sauf dispositions contraires de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation. De plus, il définit la stratégie d'entreprise et la structure organisationnelle du Groupe, arrête notamment la planification annuelle et pluriannuelle du Groupe et décide des politiques de risque et de placement, ainsi que de la stratégie de placement.

Il définit également la conception de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Enfin, font aussi partie de ses attributions la nomination et la révocation du ou de la CEO – chargé-e de la conduite opérationnelle et de la direction globale du Groupe –, des membres du Comité de direction, du responsable de la Révision interne et du secrétaire général.

Le Conseil d'administration se réunit pour délibérer et prendre des décisions aussi souvent que les affaires l'exigent. Durant l'exercice sous revue, il a tenu huit séances ordinaires, pour un total de dix jours de séance. En raison de la pandémie de Covid-19, une partie de ces réunions ont eu lieu en ligne. Les membres du Conseil d'administration se forment continuellement. De plus, tant le Conseil d'administration que ses comités évaluent régulièrement leurs prestations et leur efficacité. Tous les membres du Comité de direction prennent part aux séances du Conseil d'administration lorsque l'examen de la planification annuelle, le reporting ou la clôture des comptes semestriels ou annuels sont à l'ordre du jour. S'agissant d'autres sujets, le Conseil d'administration peut inviter, au besoin, tout ou partie du Comité de direction ainsi que des experts internes ou externes. La CEO assiste en principe toujours aux séances du Conseil d'administration, à moins qu'une clause de récusation s'y oppose ou que certains thèmes doivent être traités à huis clos.

Le Comité de direction informe le Conseil d'administration de la marche des affaires dans le cadre du reporting trimestriel. Chaque trimestre également, l'unité Révision interne présente à ce dernier un rapport sur l'état d'avancement des contrôles et sur leurs résultats, ainsi que sur l'état d'avancement de l'application des recommandations.

En ce qui concerne les autres informations internes ainsi que les instruments de contrôle du Comité de direction, nous renvoyons, entre autres, aux indications relatives à la [révision](#) interne et externe et à la [gestion des risques](#). Enfin, le Conseil d'administration vérifie annuellement la pertinence de la stratégie mise en œuvre et traite de questions d'importance stratégique dans ses séances.

Fit & Proper

Les membres du Conseil d'administration doivent impérativement offrir toute garantie d'une activité irréprochable et jouir d'une bonne réputation. En d'autres termes, ils doivent être «Fit & Proper», c'est-à-dire disposer des connaissances et de l'expertise professionnelles nécessaires (Fit) et présenter une honorabilité sans tache (Proper). Alors que l'exigence d'honorabilité s'applique à chaque membre individuellement, celle de l'expertise doit être considérée du point de vue de la conduite stratégique et opérationnelle dans son ensemble. Cela signifie que le Conseil d'administration doit être composé de manière à être «collectivement» à même d'assurer la surveillance et la haute direction de l'entreprise de manière irréprochable.

Les membres du Conseil d'administration de la Holding disposent de solides connaissances dans des domaines essentiels ainsi que d'une vaste expérience. Le Conseil d'administration vérifie lui-même régulièrement si sa composition et celle de ses comités sont appropriées. De plus, pour s'assurer qu'il réunira les compétences nécessaires et présentera la diversité requise à l'avenir également, il évalue à l'avance de nouveaux membres potentiels.

Les graphiques ci-après présentent la composition du Conseil d'administration selon la durée de fonction et le genre.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA, répartition par durée de mandat

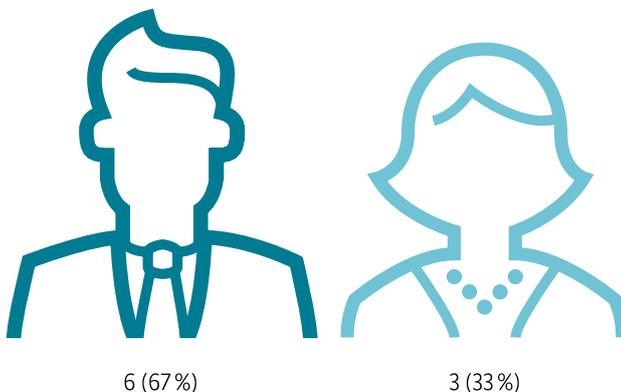
en % et (nombre de membres) au 31.12.2020



La durée de mandat est de trois ans. La durée de fonction maximale est de douze ans.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA

Répartition hommes/femmes au 31.12.2020



Le 15 mai 2020, Rudolf Stämpfli (Berne), alors vice-président du Conseil d'administration, a rendu son mandat pour avoir atteint la durée de fonction maximale. Son successeur a été élu en la personne de Heinz Herren (Bolligen), avec qualité de membre. La vice-présidence a été confiée à Irene Kaufmann (Zurich), membre du Conseil d'administration depuis 2014.

Comités du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA

Pour se faire assister dans ses activités de gestion et de contrôle, le Conseil d'administration de la Holding a constitué en son sein trois comités permanents de trois membres chacun. Actuellement, chaque membre du Conseil d'administration siège dans l'un de ces comités. En règle générale, les comités se réunissent quatre fois par année. En 2020, en raison de la pandémie, le comité Placements et risques a tenu sept séances au total. En cours d'exercice, Barbara Rigassi (Muri bei Bern) est passée du comité d'audit au comité Placements et risques, et Heinz Herren (Bolligen), nouvellement élu au Conseil d'administration, l'a remplacée au sein du comité d'audit. La composition des comités n'a pas connu d'autres changements.

Les comités du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA



* Président

Le but, le rôle et les tâches des comités du Conseil d'administration sont définis dans le règlement d'organisation. Le Conseil d'administration a en outre édicté un règlement détaillé pour chacun d'entre eux. Faisant régulièrement appel aux compétences de spécialistes internes et, au besoin, externes, les comités approfondissent certains thèmes et questions sur mandat du Conseil d'administration et élaborent des bases de décision à son intention. En règle générale, la CEO participe aux séances des comités en qualité de conseillère. Il en va de même du président du Conseil d'administration pour les séances des comités dont il n'est pas membre. Le Conseil d'administration reste seul responsable des tâches confiées aux comités.

Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel. Ils ont cependant le droit de soumettre des avis et des recommandations au Conseil d'administration et le devoir de l'informer de tout manquement grave et/ou événement particulier qu'ils constateraient.

Le comité Placements et risques assiste et conseille le Conseil d'administration dans les domaines de la congruence actifs-passifs (Asset Liability Management), de la gestion des placements, de la gestion financière et de la gestion des risques (risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que risque de réputation qui en découle). Le comité d'audit fait de même dans les domaines de la surveillance des comptes, du reporting financier et du respect des lois, statuts et règlements internes (risque opérationnel) ainsi qu'en matière de protection de la réputation (risque de réputation). Enfin, le Comité Transformation numérique évalue le bien-fondé et le caractère approprié des activités de la Mobilière dans le domaine de la transformation numérique et des cyberrisques. Il examine en outre la question des risques opérationnels et, partant, du risque de réputation découlant de la numérisation et fait des recommandations au Conseil d'administration.

En 2020, le Conseil d'administration n'a pas constitué de comité ad hoc. Aucun des membres du Conseil d'administration, ni par conséquent de ses comités, n'exerce de fonction exécutive. De plus, ses membres sont tous réputés indépendants au sens du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. La composition actuelle du [Conseil d'administration](#) et de ses [comités](#) ainsi que [des informations sur chaque membre](#) sont présentées dans les chapitres correspondants.

Plus d'informations sur:

[Structure de direction et direction](#)

CEO et Comité de direction

Dirigé par la CEO, qui est chargée de la conduite opérationnelle et de la direction globale du Groupe, le Comité de direction met en œuvre les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration de la Holding et informe régulièrement ce dernier sur la marche des affaires et les projets importants du Groupe, des secteurs du Comité de direction et des sociétés du Groupe. Le Comité de direction s'efforce de prendre ses décisions par consensus; à défaut, il appartient à la CEO de trancher.

Il n'y a pas de contrats de management. Les contrats de travail de la CEO et des membres du Comité de direction prévoient, sans exception, un délai de congé de six mois.

Droits de participation

Les dispositions statutaires relatives à la participation à l'Assemblée des délégués (Coopérative) et à l'Assemblée générale (Holding), les quorums, les modalités de convocation de ces deux assemblées ainsi que les règles régissant l'ordre du jour sont conformes aux dispositions du droit des obligations. Aucune limitation des droits de vote n'est prévue.

Prises de contrôle et mesures de défense

Les statuts de la Holding ne comportent ni règles concernant l'obligation de présenter une offre, ni clauses relatives aux prises de contrôle.

Révision

La révision fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise. Les activités des organes de révision externe et interne sont surveillées par le Comité d'audit et, en dernière instance, par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2020, les organes compétents ont de nouveau désigné la société KPMG SA comme organe de révision externe des comptes de la Coopérative, de la Holding et des filiales consolidées. L'organe de révision externe est mandaté pour un an; ses prestations sont évaluées annuellement. Le réviseur responsable participe aux séances du Comité d'audit en particulier lorsque ce dernier discute des plans de révision interne et externe et à celles du Conseil d'administration lorsque celui-ci examine les rapports des organes de révision sur la clôture des comptes annuels. La somme des honoraires de révision facturés durant l'exercice sous revue se monte à CHF 1 192 448.

Afin de garantir son indépendance vis-à-vis du Comité de direction, le responsable de la Révision interne rend compte de ses activités directement au président du Conseil d'administration de la Holding. La Révision interne effectue des contrôles dans toutes les sociétés du Groupe. Elle soutient le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance par l'évaluation indépendante de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et du respect des prescriptions statutaires, légales et réglementaires. Tous les rapports sont mis à la disposition de la CEO, des membres du Comité de direction, des responsables de fonctions de contrôle des risques ainsi que du ou de la responsable de l'unité contrôlée. De plus, les résultats importants de la révision sont régulièrement communiqués au président du Conseil d'administration et au Comité d'audit. Relevons enfin que l'efficacité du travail de la Révision interne est accrue grâce à la coordination de ses activités avec celles de l'organe de révision externe.

Politique d'information

Le Groupe Mobilière informe chaque année les délégués, les administrateurs, les collaborateurs, les médias et le public sur ses résultats annuels et sur la marche de ses affaires dans son rapport de gestion, lors de la conférence de presse du bilan, par des communiqués de presse et sur Internet. Les résultats semestriels sont communiqués aux médias dans le courant du troisième trimestre.

Plus d'informations sur:

mobiliere.ch

De plus, des rapports sur les résultats du premier trimestre, du semestre et des trois premiers trimestres sont remis aux membres du Conseil d'administration de la Coopérative et aux délégués. Les contacts avec les délégués sont entretenus non seulement à l'occasion de leur assemblée annuelle, mais également lors de réunions régionales d'information organisées chaque automne à leur intention. Les délégués y sont informés oralement sur le résultat semestriel ainsi que sur différents thèmes d'actualité ayant trait à la branche des assurances et au Groupe Mobilière. Enfin, nous informons nos clients de la marche de nos affaires et des questions d'actualité concernant le Groupe Mobilière sur notre site Internet et sur divers autres canaux de communication.

Rémunérations

La Mobilière applique une politique de rémunération tenant compte des valeurs inhérentes à l'esprit de coopérative et fait participer ses collaborateurs à son succès.

Suivant volontairement les recommandations de la FINMA, la Mobilière dispose d'un système de rémunération dont les lignes directrices sont conformes aux principes fixés par la FINMA dans sa circulaire «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers». Non cotée en bourse, la Mobilière n'est pas soumise aux prescriptions légales de transparence applicables aux sociétés cotées.

Les principes de rémunération du Groupe Mobilière applicables à tous les échelons de fonction sont définis dans la politique de rémunération adoptée par le Conseil d'administration: les rémunérations doivent être appropriées, comparables à celles des autres entreprises de la branche et concurrentielles. De plus, le système de rémunération doit être simple, transparent et compréhensible.

Tous les collaborateurs et les cadres perçoivent un salaire de base et, selon la marche des affaires, une participation au résultat fixée par le Conseil d'administration. La rémunération globale annuelle directe de la CEO et des membres du Comité de direction et de la Direction se compose aussi d'un salaire de base, auquel s'ajoute une part variable définie annuellement. Cette rémunération variable à court terme encourage une culture de la performance et récompense chaque année la réalisation des objectifs de l'entreprise. Elle est cependant nettement inférieure à la rémunération de base, afin d'éviter autant que possible tout comportement dicté par l'attrait du bonus.

La «participation au résultat orientée vers l'avenir» prévue en sus pour la CEO et les membres du Comité de direction et de la Direction (échelons de fonction 1 à 4) met l'accent sur la transformation numérique, la rentabilité future et l'image de la Mobilière. Ces objectifs communs et orientés vers l'avenir (objectifs Z) servent à évaluer les cadres supérieurs chaque année, sur la base du développement atteint au cours des quatre dernières années.

Durant l'exercice sous revue, cette gratification a été versée à 106 ayants droit au total (y compris les bénéficiaires de rentes, qui la perçoivent au prorata du temps), pour un montant total brut de CHF 1 937 466. La Mobilière ne verse ni prime d'embauche au sens de rémunération anticipée de prestations de travail futures, ni indemnité de départ ou «parachute doré».

Modèle salarial et composantes de la rémunération annuelle¹

	Salaire de base fixe	Rémunération variable à court terme	Participation au résultat (initiative patronale)	Participation au résultat orientée vers l'avenir (initiative patronale)
CEO / Comité de direction / membres de la Direction	X	X		X
Cadres	X		X	
Collaborateurs	X		X	

¹ Sites de direction

L'Assemblée des délégués et le Conseil d'administration de la Coopérative fixent eux-mêmes les rémunérations versées à leurs membres. Pour ce qui est de la rémunération des membres du Conseil d'administration de la Holding, il appartient au Comité de gouvernance de la Coopérative d'en décider.

Les indications ci-après sur les composantes de la rémunération et sur les rémunérations versées durant l'exercice sous revue seront commentées et complétées lors de l'assemblée générale de la Holding, dans le contexte de l'examen des comptes annuels et des comptes consolidés.

À cette occasion, un décompte exhaustif des rémunérations – établi selon les dispositions de la circulaire précitée de la FINMA – est présenté au Conseil d'administration de la Coopérative, auquel il appartient d'exercer les droits d'actionnaire de cette dernière lors de l'assemblée générale de la Holding.

Délégués de la Coopérative

La rémunération des délégués se compose d'une indemnité fixe et d'une indemnité forfaitaire pour frais. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés. L'indemnité fixe s'élève à CHF 2000 par année. Durant l'exercice sous revue, le total des indemnités fixes et des indemnités forfaitaires pour frais payées aux délégués en fonction a atteint CHF 445 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC afférentes à ces indemnités se montent à CHF 35 700 au total.

Conseil d'administration de la Coopérative

Les membres du Conseil d'administration de la Coopérative, qui siègent également au Conseil d'administration de la Holding, sont rémunérés séparément pour chacun de ces mandats. Leur rémunération d'administrateurs de la Coopérative consiste en une indemnité fixe. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération au prorata du temps. À cette rémunération fixe s'ajoute un jeton de présence de CHF 2000 par séance ou par participation à un atelier du Conseil d'administration.

Les membres qui siègent dans un comité permanent, un comité ad hoc ou un comité de pilotage créé par le Conseil d'administration perçoivent un jeton de présence de CHF 2000 par jour de séance. Ce jeton – qui inclut un montant forfaitaire couvrant la préparation personnelle de la séance – n'est versé qu'en cas de participation effective. Les frais d'hébergement sont remboursés sur présentation d'un justificatif; les frais de déplacement ne le sont pas.

Les rémunérations fixes versées en 2020 sont les suivantes:

- a) Conseil d'administration, président inclus: CHF 660 000
- b) Indemnité totale la plus élevée: Urs Berger, président, CHF 40 000

Durant l'exercice sous revue, ont en outre été versés des jetons de présence pour un montant total de CHF 300 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC afférentes à ces rémunérations se montent à CHF 62 300 au total.

Un membre du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative a également perçu CHF 25 000 pour le mandat exercé au sein du conseil d'administration de GARAIO REM AG et CHF 30 000 pour celui exercé au sein du conseil d'administration de la société aroov AG.

Conseil d'administration de la Holding

Les principes de la rémunération du Conseil d'administration de la Holding, les différentes composantes de cette rémunération et les règles de remboursement des frais sont arrêtés dans un règlement sur la rémunération édicté par le Comité de gouvernance. La rémunération des administrateurs de la Holding inclut celle à laquelle ils ont droit en tant qu'administrateurs des sociétés du Groupe. La rémunération du vice-président et des membres du Conseil d'administration se compose d'un montant de base fixe, auquel s'ajoute un complément pour le vice-président ainsi que pour les présidents et les membres des comités permanents du Conseil d'administration. Ce dernier décide de la rémunération des mandats spéciaux qu'il confie à ses membres au cas par cas. Aucun jeton de présence n'est versé pour la participation aux séances des comités permanents. Comme dans la Coopérative, les membres d'un comité ad hoc ou d'un comité de pilotage perçoivent, à titre forfaitaire, un jeton de présence de CHF 2000 par jour de séance, qui n'est versé qu'en cas de participation effective.

La participation aux séances du Conseil d'administration in corpore donne également droit à un jeton de présence de CHF 2000 par jour. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas au lieu des séances, à Berne, ne sont pas indemnisés. Le président, le vice-président et les membres du Conseil d'administration ont droit à une indemnité de débours annuelle. Le président perçoit une rémunération annuelle fixe (forfait annuel) qui couvre notamment sa participation aux comités permanents et temporaires du Conseil d'administration et aux comités de pilotage, ainsi que ses jetons de présence. Aucune bonification n'est versée. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération au prorata du temps.

Les rémunérations fixes (rémunérations de base et compléments, sans les jetons de présence) versées en 2020 sont les suivantes:

- a) Conseil d'administration, président inclus: CHF 1 441 300
- b) Indemnité la plus élevée (rémunération forfaitaire): Urs Berger, président: CHF 628 000

Durant l'exercice sous revue, le vice-président et les membres du Conseil d'administration ont en outre perçu des jetons de présence pour un montant total de CHF 156 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC des membres soumis à cotisations se sont élevées à CHF 123 600. Les cotisations AVS/AI/APG/AC de l'employeur afférentes à la rémunération du président ont atteint CHF 86 900. Les cotisations de l'employeur afférentes à la rémunération des membres assurés dans la Caisse de pension de la Mobilière se sont élevées au total à CHF 55 100.

CEO et membres du Comité de direction

La rémunération de la CEO et des membres du Comité de direction du Groupe Mobilière est arrêtée dans un règlement édicté par le Conseil d'administration de la Holding. Elle se compose d'un salaire fixe basé sur la classification individuelle et d'une indemnité variable dépendant des résultats (bonus). Le montant maximal de la rémunération variable est fixé individuellement chaque année. Il s'élève au maximum, pour la CEO et les membres du Comité de direction, à 50% du salaire fixe convenu. Le bonus versé dépend du degré de réalisation des objectifs de l'entreprise (résultats globaux, croissance, satisfaction des clients, coûts).

La CEO et les membres du Comité de direction sont assurés auprès de la Caisse de pension des collaborateurs et auprès de la Caisse de pension complémentaire du Groupe Mobilière.

Aucun apport allant au-delà des cotisations réglementaires de l'employeur n'est prévu. Le cas échéant, ces apports sont considérés comme des indemnités devant expressément faire l'objet d'une proposition au Conseil d'administration. Le remboursement des frais et les indemnités forfaitaires pour frais sont régis par le règlement sur le remboursement des frais du Groupe Mobilière et par le règlement complémentaire sur le remboursement des frais des cadres des échelons de la CEO, du Comité de direction et de la Direction; les deux règlements ont été agréés par l'Administration des contributions du canton de Berne et du canton de Vaud.

La «participation au résultat orientée vers l'avenir» (objectifs Z) est versée annuellement à la CEO et aux membres du Comité de direction et de la Direction (échelons de fonction 1 à 4) et s'élève à 30% au maximum du bonus pour tous les ayants droit, conformément au règlement sur la rémunération.

En 2020, les rémunérations fixes (salaires fixes) et les rémunérations variables (bonus) versées aux membres du Comité de direction, CEO inclus, se sont élevées à CHF 6 900 000 au total. Les cotisations de l'employeur afférentes aux rémunérations des membres du Comité de direction, CEO inclus, ont totalisé CHF 554 849 pour les cotisations AVS/AI/APG/AC et CHF 1 238 582 pour celles des caisses de pension.

Le montant total des rémunérations ci-dessus n'inclut pas la part de la [«participation au résultat orientée vers l'avenir»](#) accordée au CEO et aux membres du Comité de direction par le Conseil d'administration.

Autres indications

Sont également considérés comme prestations de l'employeur les rabais collaborateur sur les assurances et les hypothèques ainsi que les gratifications d'ancienneté. Ces prestations sont destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Mobilière.

Aucune indemnité n'a été versée à d'anciens membres des organes dirigeants ni à des personnes liées à des membres d'organes dirigeants. En revanche, des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres des organes dirigeants aux conditions usuelles, avec, dans certains cas, le même rabais que celui accordé aux collaborateurs du Groupe Mobilière.